

St-Denis-de-Brompton, le 25 mars 2020

M. Olivier Laverdière
Président du CÉR - Lettres et sciences humaines
Professeur du département de psychologie
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

N/Réf. 2019-2395/Choquette

Objet : Projet de recherche « Identification des enjeux socio-économiques et environnementaux actuels liés aux plans d'eau de trois bassins versants »

Monsieur le Président du Comité d'éthique de la recherche,

Nous avons pris connaissance de la lettre d'approbation de votre Comité pour le projet cité en objet. Nous tenons toutefois à vous soulever un enjeu majeur de conflit d'intérêt concernant la chercheuse principale de ce projet, Madame Catherine Choquette.

En effet, cette dernière, qui est également riveraine au lac Montjoie, a transmis une mise en demeure à notre association au regard de la gestion du barrage, à laquelle nous avons dû répondre par l'entremise de notre avocat le 4 mars 2011. À cet effet, nous joignons ces deux correspondances.

Par ailleurs, nous tenons à vous souligner, comme propriétaire de ce barrage, que nous n'avons aucunement été consulté préalablement au choix de notre barrage pour ce projet, ni informé avant même que cela soit annoncé publiquement. Cela est fort questionnant considérant ce que nous vous soulignons précédemment, alors que les deux autres organismes de gestion des barrages qui sont visés par ce projet ont eux été consultés préalablement.

Cette dernière information nous a été confirmée par madame Catherine Frizzle, coordinatrice du projet pour COGESAF, lors d'une rencontre que nous avons tenue avec elle le 13 février dernier afin de lui faire part de nos préoccupations et conditions face à ce projet. À la suggestion de madame Frizzle, dans sa réponse du 23 mars, nous vous contactons directement afin de vérifier si les détails de cet historique de conflit d'intérêt vous avaient bien été communiqués lors de votre prise de décision ; et si oui, de nous informer des éléments qui vous font conclure à l'absence de conflit d'intérêt.

Nous reconnaissons néanmoins la pertinence d'une telle étude dans le contexte des changements climatiques auxquels nous faisons face et considérons que cette étude présente un intérêt pour l'APLM. Malheureusement, ce conflit d'intérêt touchant la responsable principale du projet vient discréditer les recommandations qui émaneront de cette étude.



Nous souhaitons de plus éviter, le cas échéant, une utilisation inappropriée des résultats de ce projet de recherche, ce qui pourrait entraîner des conséquences non souhaitées pour les diverses parties prenantes impliquées dans ce projet.

Dans l'attente d'une réponse de votre part le plus rapidement possible, nous vous transmettons les meilleures et cordiales salutations des membres de notre conseil d'administration.

Alain Lévesque, MBA
Président

Marthe Robitaille, biol., M.Env.
Vice-Présidente

Association pour la protection du Lac Montjoie (APLM)